



S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Téléphone / Fax : 03 89 25 23 99
E-mail : mairiechavannesetang@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 27 mars 2015

Compte rendu affiché le 31 mars 2015.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil syndical du SIAEP du Haut-Bois s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale en date du dix-sept mars deux mil quinze, sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président.

Conseillers présents : Vincent GASSMANN, Emmanuel SCHACHERER, Laurent FEBER, Xavier GUIGON, Michel KANMACHER et Ludovic FREYBURGER.

Conseiller absent : Marc SCHAFFNER.

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire du SIAEP du Haut-Bois.

Le Président ouvre la séance à vingt heures quarante, dans la salle des séances de la mairie de Chavannes-sur-l'Etang.

M. Vincent GASSMANN est désigné secrétaire de séance.

POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2014

Le Président rappelle les points débattus et délibérés par le conseil lors de la réunion du 5 décembre 2014. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité

Arrivée de M. Marc SCHAFFNER à 20h55.

POINT 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Délibération n° 2015-1

CONSIDERANT QUE M. Emmanuel SCHACHERER, Vice-Président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT QUE M. Jean-Pierre THEVENOT, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Emmanuel SCHACHERER pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité:

APPROUVE le compte administratif 2014 s'établissant comme suit:

Fonctionnement:

Recettes:	136 929.48€
Dépenses:	101 903.27€

Investissements:

Recettes:	77 706.26€
Dépenses:	26 607.46€

POINT 3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014Délibération n° 2015-2

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **APPROUVE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2014**. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POINT 4. AFFECTATION DU RESULTAT 2014Délibération n° 2015-3

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

CONSTATANT QUE le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 92 919.03€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat à affecter	92 919.03 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement N-1	- 2 139.46 €
DECISION D'AFFECTATION	
1. Affectation en réserve R1068 Investissement	2 139.46 €
2. Report de fonctionnement R 002	90 779.57 €

POINT 5. TARIFS 2015Délibération n° 2015-4

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE de maintenir les tarifs suivants** pour l'année 2015:

- Prix de vente de l'eau : 1.60 € le m³
- Location d'un petit compteur : 6€ par semestre
- Location d'un gros compteur : 12€ par semestre
- Part fixe : 20 € par semestre et par logement

Somme à laquelle s'ajoutera la taxe anti-pollution à reverser à l'agence de l'eau.

POINT 6. BUDGET PRIMITIF 2015

Le Président présente aux conseillers le budget primitif 2015.

Délibération n° 2015-5

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE le budget primitif 2015** qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	222 452.57 €
Section d'investissement :	383 152.46 €

POINT 7. TRAVAUX RUE DE RETZWILLER A ELBACH

Ajourné pour complément d'information.

POINT 8. INSTALLATION DE COMPTEURS A RELEVÉ AUTOMATIQUE

Le Président présente aux conseillers le système de relevé automatique.

Délibération n° 2015-6

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité:

- DECIDE l'installation de compteurs à relevé automatique,
- PRECISE que plusieurs entreprises devront être consultées et qu'un inventaire des compteurs compatibles déjà installés devra être établi,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

POINT 9. PARTICIPATION AU MARCHÉ PUBLIC DU CDG POUR LES ASSURANCES COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES

Délibération n° 2015-7

Le Président expose :

- l'opportunité pour le syndicat de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la commune.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré:

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

DECIDE, à l'unanimité:

Le syndicat charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants:

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.: décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.: accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

POINT 10. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Lecture est faite du courrier envoyé par l'ARS et le préfet du Haut-Rhin concernant les mesures à prendre en cas de contamination bactériologique.
- Le Président fait état des fuites survenues depuis le début d'année.
- Prochaine réunion du syndicat : vendredi 17 avril 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23h20.

Le Président,
Jean-Pierre THEVENOT.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Thevenot".



S.I.A.E.P. du Haut-Bois Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Téléphone / Fax : 03 89 25 23 99
E-mail : mairiechavannesetang@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 27 MARS 2015

- Point 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2014
- Point 2 : Approbation du compte administratif 2014
Délibération n° 2015-1
- Point 3 : Approbation du compte de gestion 2014
Délibération n° 2015-2
- Point 4 : Affectation du résultat 2014.
Délibération n° 2015-3
- Point 5 : Tarifs 2015
Délibération n° 2015-4
- Point 6 : Budget primitif 2015
Délibération n° 2015-5
- Point 7 : Travaux rue de Retzwiller à Elbach
- Point 8 : Installation de compteurs à relevé automatique
Délibération n° 2015-6
- Point 9 : Participation au marché public du Centre de Gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires.
Délibération n° 2015-7
- Point 10 : Divers et communications

Laurent FEBER	
Ludovic FREYBURGER	
Vincent GASSMANN	
Xavier GUIGON	
Michel KANMACHER	
Emmanuel SCHACHERER	
Marc SCHAFFNER	

